DÉPARTEMENT DE L'YONNE
Arrondissement d'Auxerre

MAIRIE DE
VENIZY

ADAES
Maitre Corneloup
13 Rue du Temple
21000 Dijon

Tél. : 03 86 35 09 76

Courriel : mairie-venizy@orange.fr

Venizy, le 2 décembre 2024

Objet : Suivi du litige avec la société Rougeot et justification des surcoûts liés aux infiltrations

Cher Maître,

Nous revenons vers vous au sujet du litige en cours avec la société Rougeot, adjudicataire du marché d'assainissement de Venizy, pour vous fournir des éléments complémentaires en vue de justifier les montants revendiqués par la commune.

Comme vous le savez, vous avez déjà engagé une requête en référé auprès du tribunal de Dijon, qui doit prochainement désigner un expert judiciaire pour examiner les causes et conséquences des infiltrations d'eau dans le réseau de canalisation installé par Rougeot.

Résumé des faits et des montants en jeu :

Depuis la mise en service du réseau, des infiltrations d'eau de la nappe phréatique, notamment au poste de vannes du PR2 et à la Rue de l'Hôpital, ont entraîné une surconsommation d'eaux usées facturée par VEOLIA à la commune, mais non répercutée auprès des usagers.

1. **Volume d'eau concerné** :
   - Volume total enregistré par VEOLIA (2020-2024) : **150 226 m³**
   - Volume facturé à nos usagers sur la même période : **111 526 m³**
   - Écart non facturé : **38 700 m³**
2. **Coût des surconsommations** :
   - Sur la base des prix unitaires définis dans la convention tripartite signée en 2014 entre VEOLIA, Saint-Florentin et Venizy :
     - **Prix exploitation** : 0,5726 €/m³ HT
     - **Prix participation investissement** : 0,9274 €/m³ HT
   - Après application des coefficients de révision (ICHT-E, EBT, EBIQ, FD IM1), les surcoûts calculés pour 2020-2024 s'élèvent à :
     - **70 435 € HT**, soit **77 479 € TTC**.

Nous vous transmettons un tableau récapitulatif détaillant les volumes d'eau, les tarifs appliqués, ainsi que les coefficients de révision pris en compte pour chaque semestre. Ce document vient appuyer notre demande de remboursement, en démontrant que le montant revendiqué est parfaitement justifié.

Soutien de notre assurance :

Nous rappelons également que cette affaire est suivie et soutenue par notre assurance **GROUPAMA**, sous le numéro de dossier **2024701861**.

Nous restons à votre disposition pour toute clarification ou document supplémentaire nécessaire à la défense de notre dossier.

Dans l'attente de la nomination de l'expert judiciaire par le tribunal de Dijon, nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos salutations distinguées.

Sylvain Quoirin

Maire de Venizy